



**Haut  
Lignon**  
Communauté de Communes  
**Communauté  
de Communes  
du Haut-Lignon**  
13, allée des Pâquerettes  
43190 TENCE  
Tél. 04 71 59 87 63  
cc.hautlignon@wanadoo.fr  
www.cc-hautlignon.fr

AR Prefecture

043-244301107-20230406-2023\_027-DE  
Reçu le 14/04/2023

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2023**

Le 6 avril 2023, le Conseil Communautaire convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni à la salle culturelle du Calibert au Mazet Saint-Voy, sous la présidence de David SALQUE-PRADIER, Président

**Présents :** Rose-Marie BROTTES, Olivier BROUSSARD, Roselyne CHARREYRON, Alain DEBARD, Marie-Josée DIGONNET, Philippe DIGONNET, André DUBOEUF, Philippe DUBOIS, Marie-Paule FOURNEL, Hélène LIONNET, Henri MONTELMARD, Christian OUILLO, Michel PABIOU, Sandra PICOT, Patrice ROUSSON, Frédéric ROUX, Brigitte ROYET, Gilbert RUEL, David SALQUE-PRADIE, Denise VALLAT.

**Absents représentés :** Léo BADER (avait donné pouvoir à Philippe DUBOIS), Catherine CACHARD (avait donné pouvoir à Gilbert RUEL), Jean-Michel EYRAUD (avait donné pouvoir à Denise VALLAT), Denise MASSARDIER (avait donné pouvoir à Marie-Paule FOURNEL), Lucas ROCHER (avait donné pouvoir à Hélène LIONNET).

**Absents excusés non représentés,** Kilpéric LOUCHE.

**Elu secrétaire de séance :** Gilbert RUEL.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 26
- Présents ou représentés : 25
- Votants : 25

### **Délibération : 2023-027**

#### **Objet : Za Fieu 3 : Achat de terrain aux consorts GRANGEON sur la commune de Tence**

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire, le projet d'acquisition de terrains situés au Fieu sur la commune de Tence. Ces terrains permettront à terme, la réalisation de la ZA du fieu 3 sur la commune de Tence.

Monsieur le Président précise que ces parcelles de terrain à acquérir sont la propriété des consorts GRANGEON (Mesdames Lucette et Brigitte GRANGEON et Messieurs Maurice et Bernard GRANGEON). Elles ont une superficie totale de 12.808 m<sup>2</sup>, qui est divisée en plusieurs parcelles, qui sont les suivantes :

- AZ 100 d'une superficie de 650 m<sup>2</sup>
- AZ 101 d'une superficie de 9.620 m<sup>2</sup>
- AZ 102 d'une superficie de 2.538 m<sup>2</sup>

Monsieur le Président précise que le prix proposé est de 4,00 € le m<sup>2</sup>, soit un total de 51.232,00 €.

Le Chambon-sur-Lignon

Chenereilles

Le Mas de Tence

Le Mazet Saint-Voy

Saint-Jeures

Tence

**Haut  
Lignon**

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que le service des domaines n'a pas à être consulté si le montant de l'acquisition amiable est inférieur à 180.000 €.

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré :

Décide d'acheter les parcelles de terrains suivantes :

- AZ 100 d'une superficie de 650 m<sup>2</sup>
- AZ 101 d'une superficie de 9.620 m<sup>2</sup>
- AZ 102 d'une superficie de 2.538 m<sup>2</sup>

d'une surface totale de 12.808 m<sup>2</sup> située au Fieu sur la commune de Tence, aux consorts GRANGEON (Mesdames Lucette et Brigitte GRANGEON et Messieurs Maurice et Bernard GRANGEON), pour un montant total de 51.232,000 € (soit 4,00 € le m<sup>2</sup>).

Autorise Monsieur le Président à faire réaliser la rédaction des actes par le cabinet C-Foncier, tout en précisant que les frais seront à la charge de La CCHL.

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Mise aux voix la délibération est adoptée à la majorité (23 voix pour et 2 contre).

Pour extrait conforme, Monsieur le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CCHL et transmis à la Sous-Préfecture, le 14 avril 2023.

**Pour extrait conforme,**  
Le Président de la CCHL,  
**David SALQUE-PRADIER.**